

N°DBCA-2020-006

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN OU PLUSIEURS CONTRATS D'EMPRUNTS

Le 30 janvier 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°DCA-2019-056 approuvant le budget primitif 2020 du budget principal,*
- *la délibération n°DCA-2019-058 approuvant la souscription d'un emprunt en 2020 et accordant une délégation au Bureau du Conseil d'administration.*

*

**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime a autorisé le Président à lancer une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires afin de financer par l'emprunt une partie de la programmation immobilière portant sur la période 2018-2020 pour un montant maximum de 1 500 000,00 €.

Le Bureau du Conseil d'administration a également reçu délégation pour sélectionner les offres les mieux-disantes dans le cadre d'une consultation et autoriser le Président à les signer.

La date de remise des offres était fixée au 21 janvier 2020 à 12h00.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères de jugement suivants :

- Conditions financières proposées (commissions, frais divers, taux d'intérêts, marges, ...) : **60 points**
- La valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la concordance de l'offre par rapport aux éléments demandés : montant, souplesse d'utilisation, durée de la phase de mobilisation, ... : **40 points**

Après analyse, il vous est proposé :

- d'une part, de retenir les offres présentant les caractéristiques principales suivantes :

1) Attributaire n° 1 : La Banque Postale

Montant ferme : 450 000,00 €

Taux : Fixe à 0,62 %

Durée : 10 ans

Périodicité : remboursement trimestriel

2) Attributaire n° 2 : Caisse d'Epargne de Haute Normandie

Montant maximum : 650 000,00 € (montant définitif arrêté au terme de la phase de mobilisation)

Phase de mobilisation : jusqu'au 30 juin 2020

Taux : variable suivant Euribor 3 mois + marge de 0,86 %

Durée : 20 ans

Périodicité : remboursement trimestriel

Possibilité de basculer en taux fixe sans indemnité sous réserve de respecter un préavis de 30 jours avant l'échéance

- d'autre part, d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir avec La Banque Postale et la Caisse d'Épargne de Haute Normandie ainsi que tout acte qui serait la suite ou la conséquence, notamment les documents et actes d'arbitrages nécessaires à la mobilisation et/ou consolidation des enveloppes financières associés à ces emprunts.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200130-DBCA-2020-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 31/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER